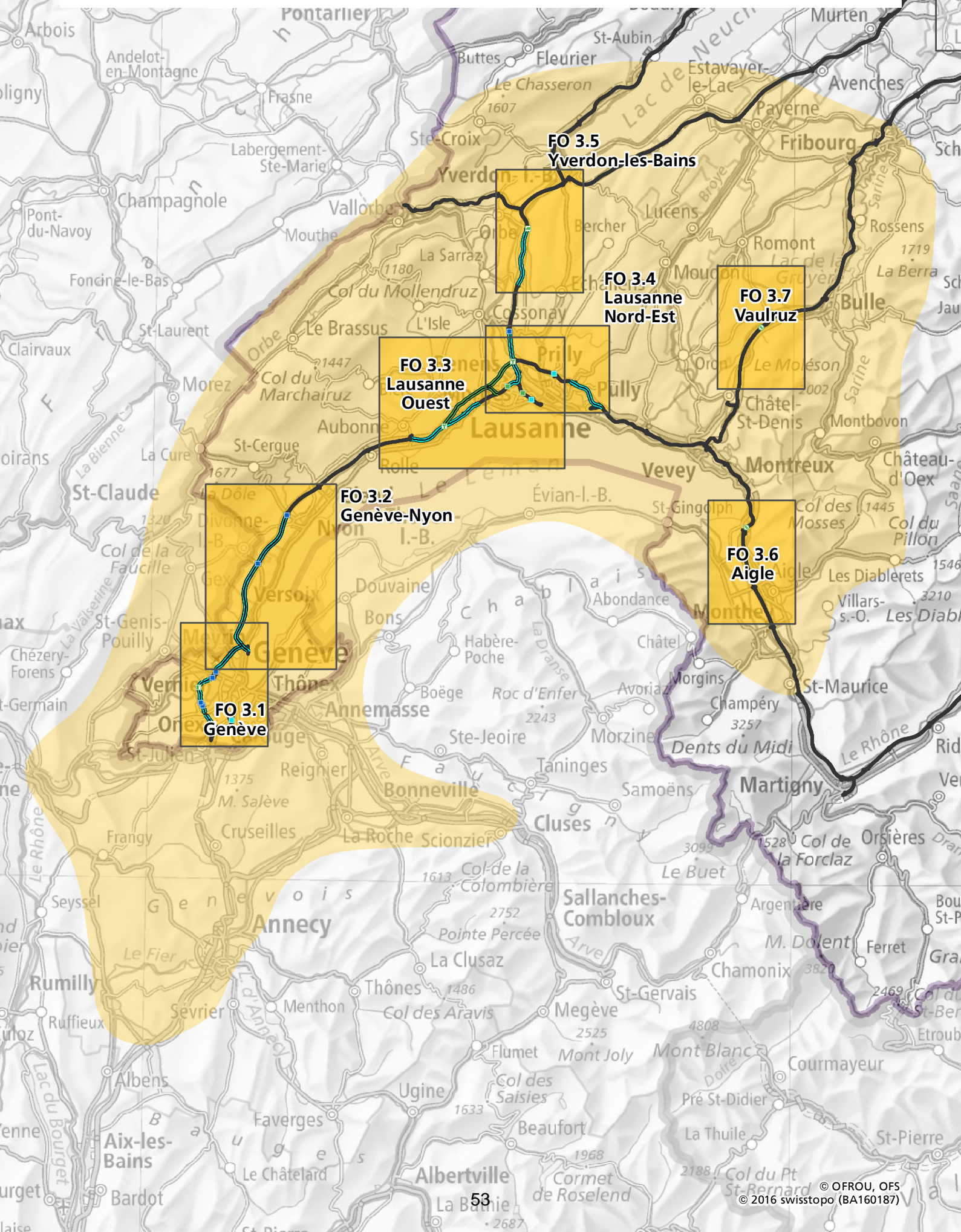


3

Espace métropolitain lémanique : Vue d'ensemble des fiches d'objet

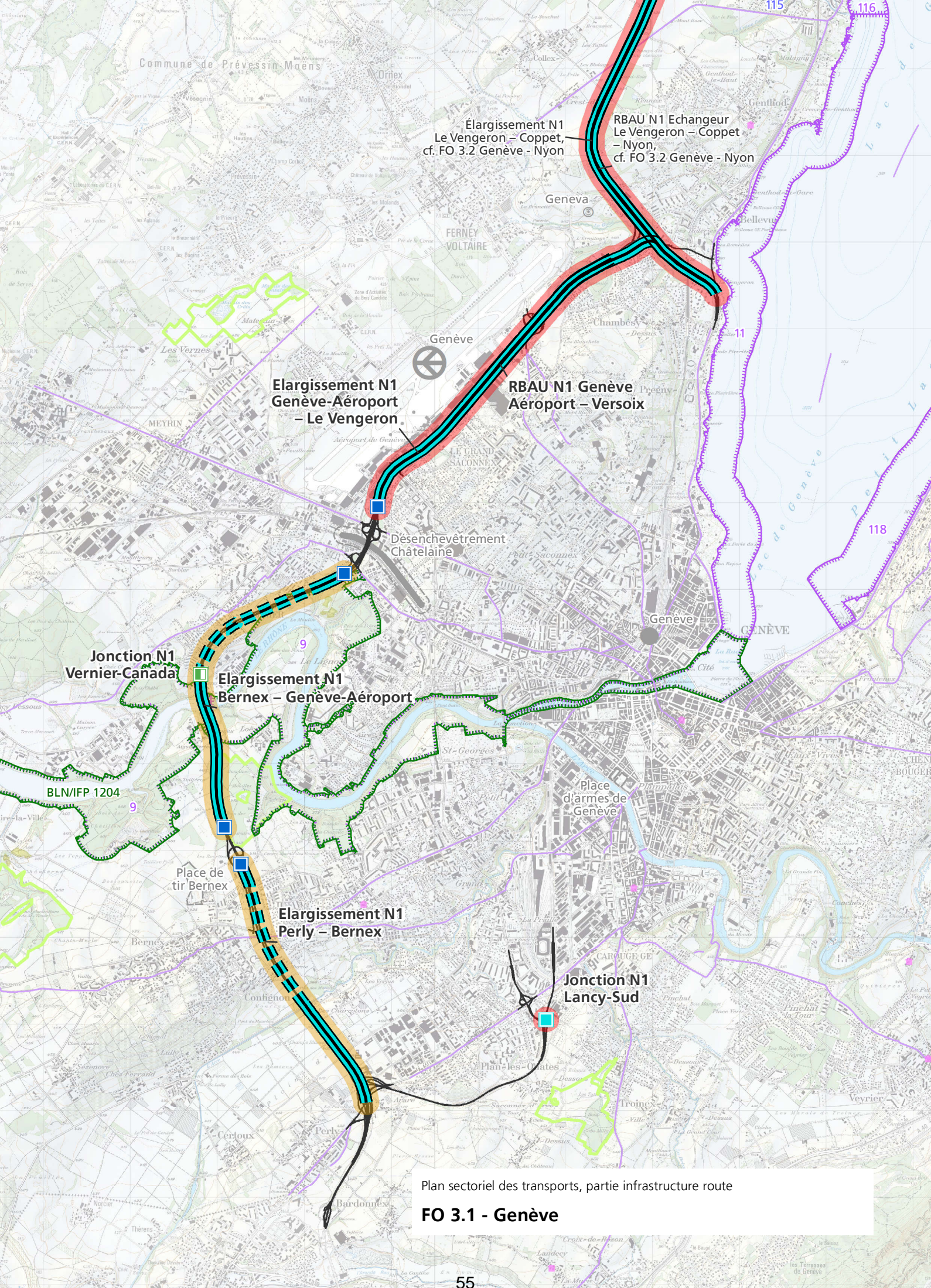
Metropole Léman : Übersicht Objektblätter

Area metropolitana del Lemano : Panoramica delle schede di coordinamento



FO 3.1 Genève

<p>Informations générales</p> <ul style="list-style-type: none">• Canton : Genève• Territoire d'action du Projet de territoire Suisse : Métropole Lémanique• Communes concernées : Bardonnex, Perly-Certoux, Plan-les-Ouates, Lancy, Confignon, Bernex, Vernier, Meyrin, le Grand-Saconnex, Pregny-Chambésy, Bellevue• Autorité compétente : OFROU• Services concernés: Services cantonaux et communaux, OFT, ARE, OFAC• Autres partenaires : CFF, Aéroport international de Genève	<p>Renvois :</p> <p>Chap. 4.2/4.5/4.6 Chap. 5.2 FO 3.2</p> <p>Bases :</p> <p>Message du 26 février 2014 relatif à l'arrêté fédéral concernant l'allocation des moyens financiers nécessaires pour la deuxième période du programme d'élimination des goulets d'étranglement du réseau des routes nationales</p>
<p>Projets</p> <p>Élargissement N1 Perly – Bernex : passage à 2x3 voies du tronçon de 3 km situé entre l'échangeur de Perly et la jonction de Bernex. Ce tronçon inclut également l'élargissement du tunnel de Confignon dans la direction "France" et la réalisation d'un 3^{ème} tube dans la direction « Lausanne ».</p> <p>Élargissement N1 Bernex – Genève-Aéroport : passage à 2x3 voies du tronçon de 5 km situé entre les jonctions de Bernex et de Meyrin. Ce tronçon inclut également les élargissements de la tranchée de Chèvres et du tunnel de Vernier (élargissement du tube direction « Lausanne » et nouveau 3^{ème} tube direction « France »).</p> <p>Élargissement N1 Genève-Aéroport – Le Vengeron : passage à 2x3 voies du tronçon de 4,5 km situé entre la jonction de Meyrin et l'échangeur du Vengeron. Ce tronçon inclut également le réaménagement de la jonction du Grand-Saconnex (projet ad hoc ne faisant pas partie de l'élargissement).</p> <p>Jonction N1 Vernier-Canada : réalisation d'une nouvelle demi-jonction autoroutière au niveau du Rhône, tournée côté France.</p> <p>Jonction N1 Lancy-Sud : réalisation d'un complément à la demi-jonction actuelle, tourné côté Acacias-Etoile.</p> <p>Réaffectation de bande d'arrêt d'urgence N1 Genève Aéroport – Versoix : réaffectation permanente sur une longueur de 2,7 km des bandes d'arrêts d'urgence avec une exploitation temporaire durant les heures de pointe.</p> <p><i>Sur la carte des objets, le projet de RBAU est partiellement superposé au projet d'élargissement N1 Genève-Aéroport – Le Vengeron.</i></p>	<p>Verkehrsmanagement Schweiz, Konzept Pannestreifenum-nutzung, Ausgabe 2013 V1.00</p>



Élargissement N1
Le Vengeron – Coppet,
cf. FO 3.2 Genève - Nyon

RBAU N1 Echangeur
Le Vengeron – Coppet
– Nyon,
cf. FO 3.2 Genève - Nyon

Élargissement N1
Genève-Aéroport
– Le Vengeron

RBAU N1 Genève
Aéroport – Versoix

Junction N1
Vernier-Canada

Élargissement N1
Bernex – Genève-Aéroport

BLN/IFP 1204

Place de
tir Bernex

Élargissement N1
Perly – Bernex

Junction N1
Lancy-Sud

Plan sectoriel des transports, partie infrastructure route
FO 3.1 - Genève

Fonction et justification

Tout le contournement autoroutier de l'agglomération genevoise a été identifié comme un secteur problématique en termes de capacité puisqu'il est d'ores et déjà par endroit saturé durant les heures de pointe. A l'horizon 2030, il atteindra un degré de saturation III.

A long terme, un élargissement à 2x3 voies permettra de résoudre le problème de capacité sur ce couloir et d'y renforcer la sécurité. Le tronçon Genève-Aéroport – Vengeron est classé dans le module 1, les tronçons Perly – Bernex et Bernex – Genève-Aéroport dans le module 2.

Le projet d'utilisation de la bande d'arrêt d'urgence (RBAU) entre Genève-Aéroport et Versoix est prévu sur le même tronçon et permettra de soulager fortement les problèmes de saturation et de sécurité.

Le projet de nouvelle demi-jonction à Vernier-Canada doit permettre de soulager la jonction de Vernier, le tunnel du même nom et améliorer l'accessibilité au secteur des zones d'activités de la ZIMEYSA.

Le projet de complément à la demi-jonction actuelle de Lancy-Sud doit permettre l'utilisation de l'autoroute entre le secteur de Genève-Sud et le secteur de la Praille, afin notamment de soulager le réseau routier local.

Démarche

Avec la libération des crédits d'étude de la deuxième tranche du programme de suppression des goulets d'étranglement, les études de projet général débutent sur les différents tronçons du contournement. Les tronçons sont classés dans les modules suivants :

- Perly – Bernex et Bernex – Genève-Aéroport : module 2;
- Genève-Aéroport – Le Vengeron : module 1;

L'étude du projet de RBAU est menée en parallèle et une coordination avec le projet d'élargissement à 2x3 voies devra permettre de trancher sur l'opportunité de réaliser le projet de RBAU ou directement celui des 2x3 voies.

Le projet général de la demi-jonction de Vernier-Canada est en cours d'élaboration. Le projet général du complément de jonction de Lancy-Sud a été achevé et les études de projet définitif ont débuté.

Le projet d'élargissement entre Perly et Bernex devra être développé en tenant compte de la zone IFP no 1204 et concernant le Rhône genevois. Le projet d'élargissement entre Bernex et Genève-Aéroport devra être développé en tenant compte du plan sectoriel des surfaces d'assolement.

Les projets doivent être vérifiés quant au besoin de coordination avec les projets du plan sectoriel Infrastructure rail ainsi que coordonnés dans le cadre de la planification lorsque cela est conforme au but. Cela concerne les objets-SIS « Désenchevêtrement Châtelaine » et « Aménagement du nœud de Genève ».

Etat de la décision

Élargissement N1 Perly – Bernex	A l'examen
Élargissement N1 Bernex – Genève-Aéroport	A l'examen
Élargissement N1 Genève-Aéroport – Le Vengeron	Arrêtée
Jonction N1 Vernier-Canada	A l'examen
Jonction N1 Lancy-Sud	Arrêtée
Réaffectation de bande d'arrêt d'urgence N1 Genève Aéroport – Versoix	A l'examen

Etat de la coordination

Les projets structurants pour le plan sectoriel sont :	CR	CC	IP
Élargissement N1 Perly – Bernex		◆	
Élargissement N1 Bernex – Genève-Aéroport		◆	
Élargissement N1 Genève-Aéroport – Le Vengeron	◆		
Jonction N1 Vernier-Canada		◆	
Jonction N1 Lancy-Sud	◆		
Réaffectation de bande d'arrêt d'urgence N1 Genève Aéroport – Versoix	◆		

Inscriptions dans d'autres documents de planification

Le projet d'élargissement à 2x3 voies entre le Perly et Le Vengeron (objets 2.1, 2.2 et 2.3) figure dans le plan directeur cantonal genevois, avec la mention « coordination en cours ».

Le projet de réaffectation de bande d'arrêt d'urgence est suspendu au profit du projet général d'élargissement.

Le projet de jonction de Vernier-Canada figure dans le plan directeur cantonal genevois, avec la mention « coordination en cours ».

Le projet de complément à la jonction de Lancy-Sud figure dans le plan directeur cantonal genevois, avec la mention « coordination réglée ».

Indications :

Plan directeur du canton de Genève, remaniement 2015

FO 3.2 Genève – Nyon

Informations générales

- Canton : Genève, Vaud
- Territoire d'action du Projet de territoire Suisse : Métropole Lémanique
- Communes concernées : Pregny-Chambésy, Bellevue, Collex-Bossy, Versoix, Mies, Tannay, Commugny, Chavannes-de-Bogis, Bogis-Bossey, Céligny, Crans-près-Céligny, Arnex-sur-Nyon, Eysins, Signy-Avenex, Nyon
- Autorité compétente : OFROU
- Services concernés : Services cantonaux et communaux
- Autres partenaires : CFF

Projets

Élargissement N1 Le Vengeron – Coppet : passage à 2x3 voies du tronçon de 10,5 km situé entre l'échangeur du Vengeron et la jonction de Coppet.

Élargissement N1 Coppet – Nyon : passage à 2x3 voies du tronçon de 7,5 km situé entre les jonctions de Coppet et de Nyon.

Réaffectation de bande d'arrêt d'urgence N1 Echangeur Le Vengeron – Coppet – Nyon : réaffectation sur une longueur de 18 km des bandes d'arrêts d'urgence avec une exploitation temporaire durant les heures de pointe. Les jonctions de Coppet et Nyon doivent également être corrigées.

Sur la carte des objets, le projet de RBAU est superposé aux projets d'élargissement N1 Le Vengeron – Coppet et N1 Coppet – Nyon.

Fonction et justification

Le couloir d'approche de l'agglomération du Grand Genève a été identifié comme un secteur problématique en termes de capacité puisqu'il est d'ores et déjà saturé durant les heures de pointe. A l'horizon 2030, il atteindra un degré de saturation III.

A long terme, un élargissement à 2x3 voies permettra de résoudre le problème de capacité sur ce couloir et d'y renforcer la sécurité. En attendant, l'utilisation de la bande d'arrêt d'urgence (RBAU) sur ce même tronçon permettra de soulager fortement les problèmes de saturation et de sécurité.

Renvois :

Chap. 4.2/4.5

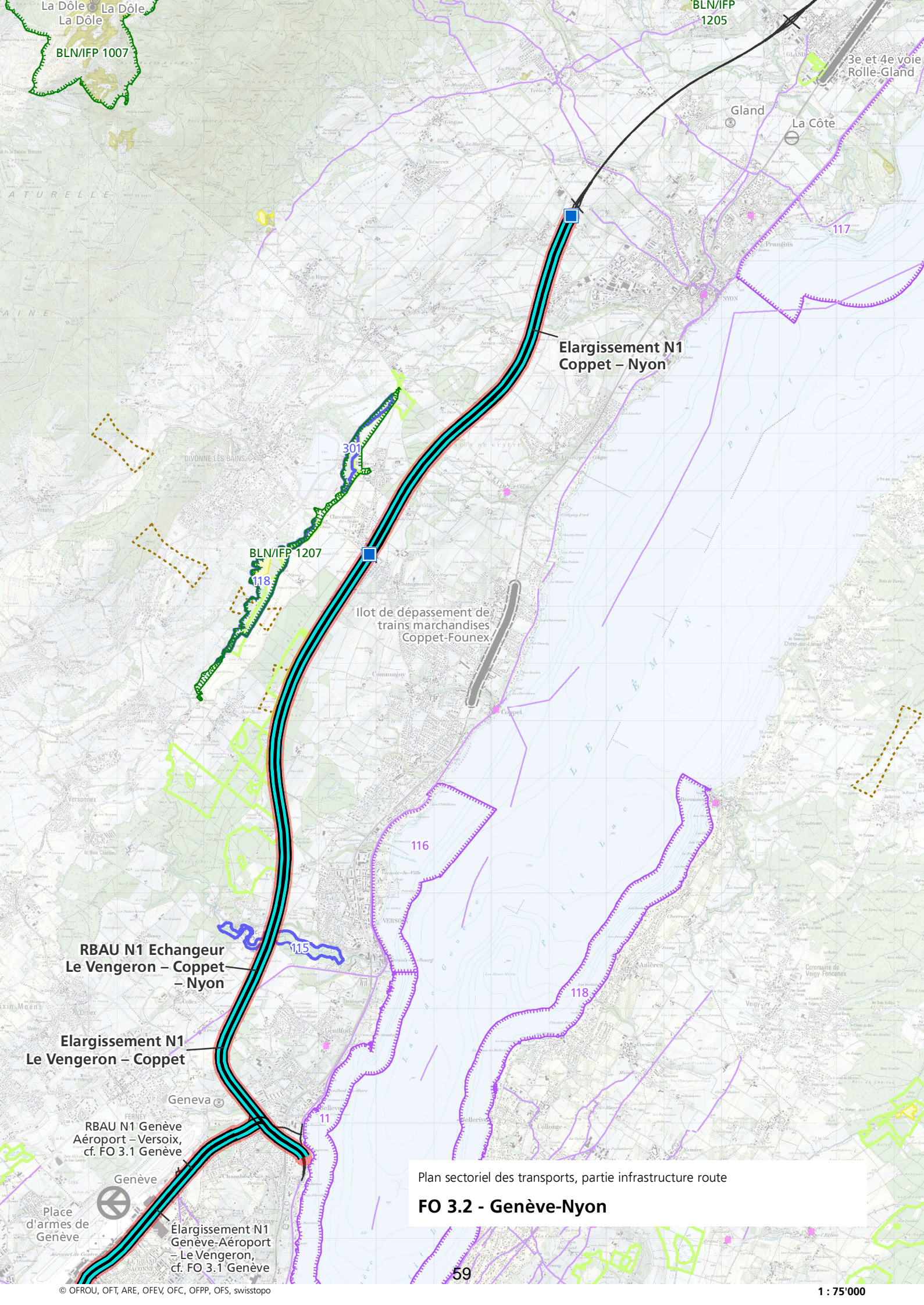
Chap. 5.2

FO 3.1

Bases :

Message du 26 février 2014 relatif à l'arrêté fédéral concernant l'allocation des moyens financiers nécessaires pour la deuxième période du programme d'élimination des goulets d'étranglement du réseau des routes nationales

Verkehrsmanagement Schweiz, Konzept Pannestreifenum-nutzung, Ausgabe 2013 V1.00



La Dôle
La Dôle
BLN/IFP 1007

BLN/IFP 1205

3e et 4e voie
Rôle-Gland

Gland
La Côte

Elargissement N1
Coppet – Nyon

BLN/IFP 1207

Ilot de dépassement de
trains marchandises
Coppet-Founex

RBAU N1 Echangeur
Le Vengeron – Coppet
– Nyon

Elargissement N1
Le Vengeron – Coppet

RBAU N1 Genève
Aéroport – Versoix,
cf. FO 3.1 Genève

Elargissement N1
Genève-Aéroport
– Le Vengeron,
cf. FO 3.1 Genève

Plan sectoriel des transports, partie infrastructure route

FO 3.2 - Genève-Nyon

Démarche

Avec la libération des crédits d'étude de la deuxième tranche du programme de suppression des goulets d'étranglement, les études de projet général débutent sur les différents tronçons du contournement. Les tronçons sont classés dans les modules suivants :

- Le Vengeron – Nyon : module 2;
- Nyon – Coppet : module 3.

Les études de RBAU, intégrées dans celles de l'UPlANS ont pu commencer début 2015 et sont actuellement au stade du concept global de maintenance et coordonnées à celle du projet général de la troisième voie.

La coordination avec le projet d'élargissement à 2x3 voies devra permettre de trancher sur l'opportunité de réaliser le projet de RBAU ou directement celui des 2x3 voies.

Les projets doivent être vérifiés quant au besoin de coordination avec les projets du plan sectoriel Infrastructure rail ainsi que coordonnés dans le cadre de la planification lorsque cela est conforme au but. Cela concerne les objets-SIS « Ilot de dépassement de trains marchandises entre Coppet et Founex » et « 3e et 4e voie Rolle-Gland ».

Etat de la décision

Élargissement N1 Le Vengeron – Coppet

A l'examen

Élargissement N1 Coppet – Nyon

A l'examen

Réaffectation de bande d'arrêt d'urgence N1 Echangeur Le Vengeron – Coppet – Nyon

A l'examen

Etat de la coordination

Les projets structurants pour le plan sectoriel sont :

CR	CC	IP
	◆	
	◆	
◆		

Élargissement N1 Le Vengeron – Coppet

◆

Élargissement N1 Coppet – Nyon

◆

Réaffectation de bande d'arrêt d'urgence N1 Echangeur Le Vengeron – Coppet – Nyon

◆

Inscriptions dans d'autres documents de planification

Indications :

Le projet d'élargissement à 2x3 voies entre le Vengeron et Nyon figure dans le plan directeur cantonal genevois, avec la mention « coordination réglée ».

Plan directeur du canton de Genève, remaniement 2015

Le projet de réaffectation de bande d'arrêt d'urgence est suspendu au profit du projet général d'élargissement.

Plan directeur du canton de Vaud, 4^{ème} adaptation

Aucun des projets n'est inscrit au plan directeur cantonal vaudois.

FO 3.3 Lausanne Ouest

Informations générales

- Canton : Vaud
- Territoire d'action du Projet de territoire Suisse : Métropole Lémanique
- Communes concernées : Villars-Sainte-Croix, Bussigny, Crissier, Chavannes-près-Renens, Ecublens, Lausanne, Bremblens, Echandens, Lonay, Morges, Saint-Saphorin-sur-Morges, Echichens, Monnaz, Vuflens-le-Château, Chigny, Denens, Lully, Chigny, Tolochenaz, Lussy-sur-Morges, Saint-Prex, Etoy, Aubonne, Allaman.
- Autorité compétente : OFROU
- Services concernés : services cantonaux et communaux, OFT, ARE
- Autres partenaires : CFF

Renvois :

Chap. 4.2/4.5/4.6
Chap. 5.2
FO 3.4

Bases :

Message du 26 février 2014 relatif à l'arrêté fédéral concernant l'allocation des moyens financiers nécessaires pour la deuxième période du programme d'élimination des goulets d'étranglement du réseau des routes nationales

Verkehrsmanagement Schweiz, Konzept Pannestreifenum-nutzung, Ausgabe 2013 V1.00

Projets

Élargissement N1 Crissier phase 2 : renforcement de la capacité pour le tronçon autoroutier compris entre le pont sur la Venoge et l'échangeur de Villars-Sainte-Croix, y compris reconfiguration de l'échangeur d'Ecublens.

Complément de réseau N1 Contournement de Morges : construction d'une nouvelle infrastructure de contournement de l'agglomération de Morges, complétant le réseau autoroutier existant.

Jonction N1 Ecublens : réalisation d'une nouvelle jonction autoroutière au niveau de la Venoge.

Jonction N1 Chavannes.

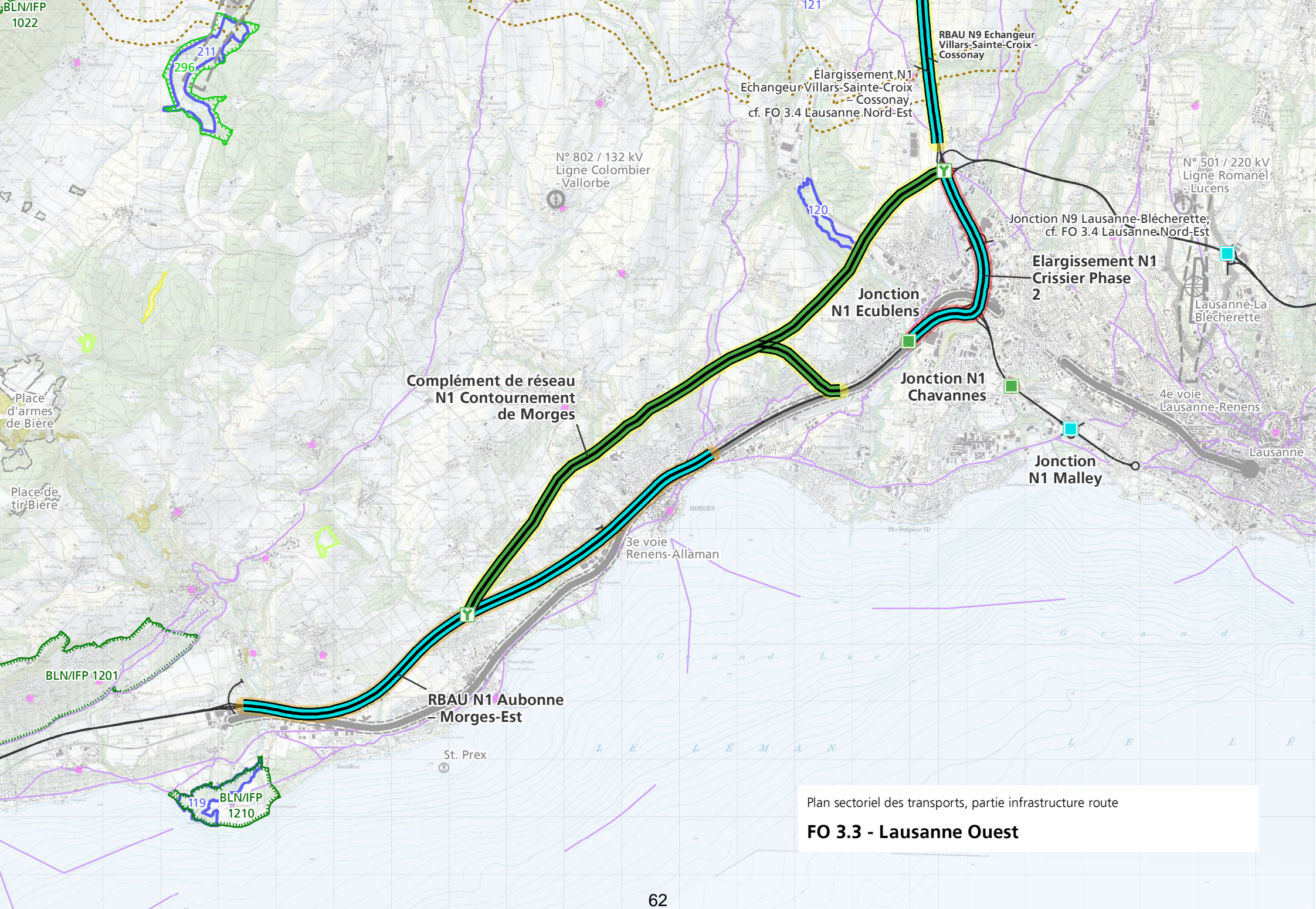
Jonction N1 Malley.

Réaffectation de bande d'arrêt d'urgence N1 Aubonne – Morges-Est: réaffectation sur une longueur de 9,6 km des bandes d'arrêts d'urgence avec une exploitation temporaire durant les heures de pointe dans la continuité de la RBAU existante entre Morges-Est et Ecublens.

Fonction et justification

Avec le développement prévu de l'agglomération Lausanne-Morges et l'accroissement du trafic sur l'autoroute, trois enjeux vont se poser dans les années à venir dans ce secteur :

- un problème de capacité du réseau autoroutier (+ 30% de trafic prévus d'ici à 2030), accru par les très nombreux entrecroisements générés par les différents échangeurs et jonctions;



Plan sectoriel des transports, partie infrastructure route
FO 3.3 - Lausanne Ouest

-) un besoin d'amélioration de l'accessibilité au territoire urbain, aujourd'hui desservi par un nombre restreint de jonctions, qui contraint un développement équilibré de l'agglomération Lausanne-Morges;
-) la volonté d'atténuer les coupures dans le territoire générées par les infrastructures autoroutières, notamment en traversée de Morges.

Les six projets sont complémentaires et leur mise en œuvre pourra s'échelonner dans le temps.

Démarche

Le projet général de suppression du goulet d'étranglement de Crissier et de la jonction d'Ecublens est approuvé, la planification est au niveau d'étude du projet définitif. La seconde phase du projet figure dans le module 2 du message relatif aux goulets d'étranglement. Les projets généraux des jonctions de Chavannes et de Malley sont aussi approuvés.

Le projet définitif de la RBAU entre Aubonne et Morges-Est est en phase de démarrage.

Pour le contournement de Morges, une étude préliminaire a été réalisée entre 2010 et 2013. Cette étude a permis de confirmer le besoin d'agir à l'horizon 2030 et de retenir deux variantes prometteuses pour résoudre les problèmes identifiés à cet horizon, en s'appuyant toutes deux sur un long contournement, du Boiron à Villars-Sainte-Croix. En plus de la solution de base retenue, une variante comportant une piqûre vers Lonay et le Sud-Ouest lausannois subsiste. Cette seconde variante rend possible un soulagement plus important du tronçon traversant Morges mais nécessite de réaliser une branche débouchant sur l'autoroute existante à la hauteur de Lonay.

Il s'avèrera important, dans la suite des opérations liées au contournement de Morges :

-) d'assurer la coordination avec les projets voisins (Lausanne nord et est);
-) d'assurer une coordination avec le projet d'extension du réseau ferroviaire (3^{ème} voie);
-) de développer un projet en tenant compte de l'inventaire IVS VD 19, de l'inventaire ISOS « Morges » et « Mex » et du plan sectoriel des surfaces d'assolement.

Les projets doivent être vérifiés quant au besoin de coordination avec les projets du plan sectoriel Infrastructure rail ainsi que coordonnés dans le cadre de la planification lorsque cela est conforme au but. Cela concerne les objets-SIS « 3e et 4e voie Rolle-Gland », « 3e voie Renens-Allaman » et « 4e voie Lausanne-Renens ».

<p>Etat de la décision</p> <p>Élargissement N1 Crissier phase 2</p> <p>Complément de réseau N1 Contournement de Morges</p> <p>Jonction N1 Ecublens</p> <p>Jonction N1 Chavannes</p> <p>Jonction N1 Malley</p> <p>Réaffectation de bande d'arrêt d'urgence N1 Aubonne – Morges-Est</p>	<p>A l'examen</p> <p>Ouverte</p> <p>Arrêtée</p> <p>Arrêtée</p> <p>Arrêtée</p> <p>A l'examen</p>																					
<p>Etat de la coordination</p> <p>Les projets structurants pour le plan sectoriel sont :</p> <p>Élargissement N1 Crissier phase 2</p> <p>Complément de réseau N1 Contournement de Morges</p> <p>Jonction N1 Ecublens</p> <p>Jonction N1 Chavannes</p> <p>Jonction N1 Malley</p> <p>Réaffectation de bande d'arrêt d'urgence N1 Aubonne – Morges-Est</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>CR</th> <th>CC</th> <th>IP</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>◆</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>◆</td> </tr> <tr> <td>◆</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>◆</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>◆</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>◆</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	CR	CC	IP	◆					◆	◆			◆			◆				◆	
CR	CC	IP																				
◆																						
		◆																				
◆																						
◆																						
◆																						
	◆																					
<p>Inscriptions dans d'autres documents de planification</p> <p>Les cinq premiers projets (goulet de Crissier, jonctions et contournement de Morges) sont inscrits au plan directeur cantonal comme « planification en cours » (stade de l'étude préliminaire) (mesure A22 Réseau routier).</p> <p>L'élargissement N1 Crissier phase 1 est identifié comme donnée de base et figure dans le module 1 du message relatif aux goulets d'étranglement.</p>	<p>Indications :</p> <p><i>Plan directeur du canton de Vaud, 4^{ème} adaptation</i></p>																					

FO 3.4 Lausanne Nord-Est

Informations générales

- Canton : Vaud
- Territoire d'action du Projet de territoire Suisse : Métropole Lémanique
- Communes concernées : Penthaz, Bournens, Sullens, Mex, Villars-Sainte-Croix, Bussigny, Crissier, Romanel-sur-Lausanne, Lausanne, le Mont-sur-Lausanne, Epalinges, Belmont, Pully, Lutry
- Autorité compétente : OFROU
- Services concernés : Services cantonaux et communaux
- Autres partenaires : -

Projets

Élargissement N1 Echangeur Villars-Sainte-Croix – Cossonay : passage à 2x3 voies du tronçon de 3,3 km situé entre l'échangeur de Villars-Sainte-Croix et la jonction de Cossonay.

Jonction N9 Lausanne-Blécherette : dédoublement de la jonction de la Blécherette avec la construction de deux nouvelles sorties, de deux nouvelles entrées et de voies de débord.

Réaffectation de bande d'arrêt d'urgence N9 Lausanne-Vennes – Belmont : réaffectation temporaire sur une longueur de 6,4 km des bandes d'arrêts d'urgence avec une exploitation temporaire durant les heures de pointe.

Fonction et justification

Le couloir d'approche nord de l'agglomération lausannoise a été identifié comme un secteur problématique en termes de capacité puisqu'il est d'ores et déjà saturé durant les heures de pointe et que la croissance du trafic y est particulièrement élevée. A l'horizon 2030, il atteindra un degré de saturation III.

A long terme, un élargissement à 2x3 voies permettra de résoudre le problème de capacité sur ce couloir et d'y renforcer la sécurité. En attendant, l'utilisation de la bande d'arrêt d'urgence (RBAU) sur ce même tronçon permettra de soulager fortement les problèmes de saturation et de sécurité. Aucun aménagement lourd n'est à envisager pour cette étape intermédiaire, compte tenu des aménagements récemment réalisés dans le cadre du projet UPlANS.

Renvois :

Chap. 4.2/4.5/4.6

Chap. 5.2

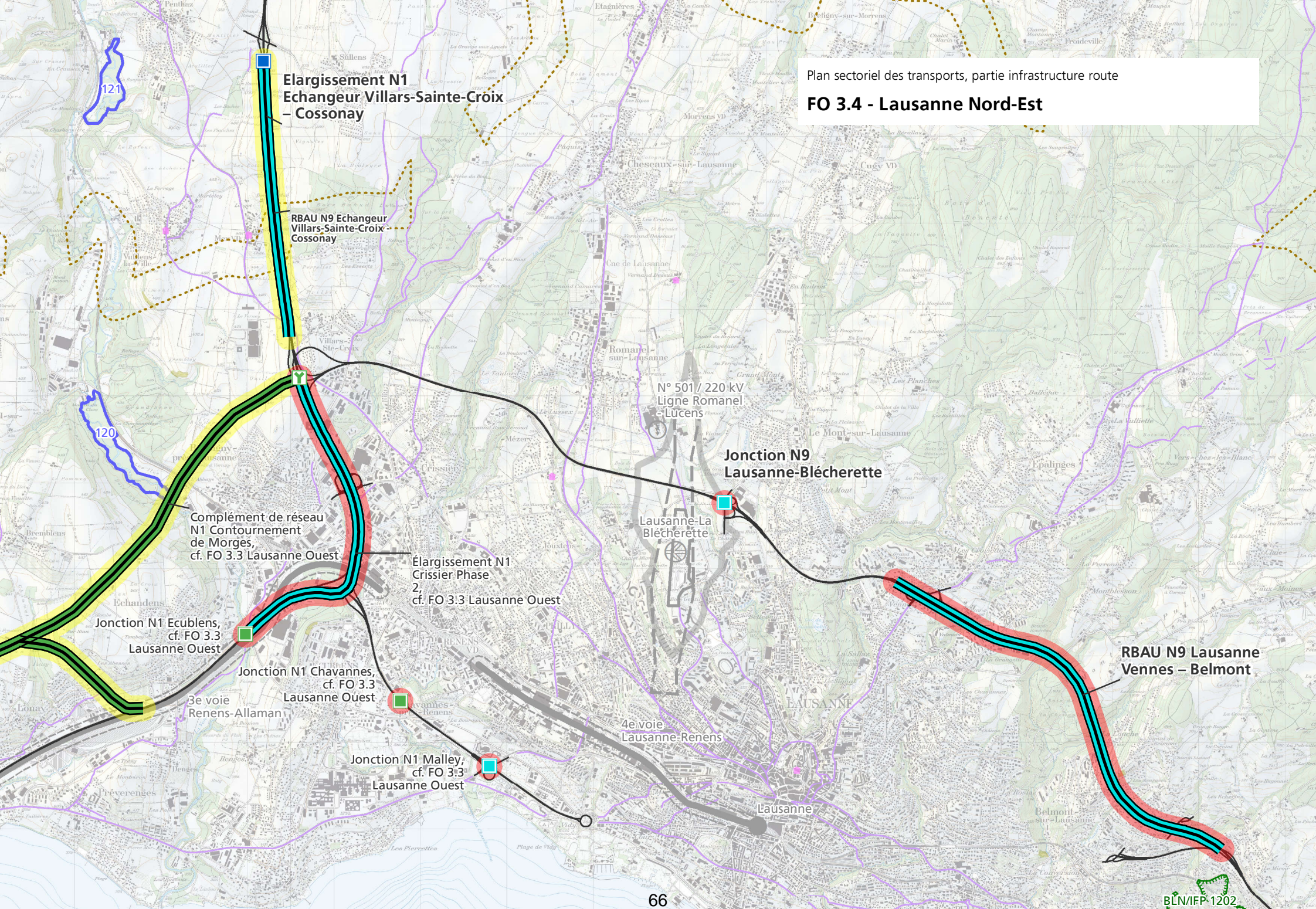
FO 3.3

Bases :

Message du 26 février 2014 relatif à l'arrêté fédéral concernant l'allocation des moyens financiers nécessaires pour la deuxième période du programme d'élimination des goulets d'étranglement du réseau des routes nationales

Verkehrsmanagement Schweiz, Konzept Pannestreifenum-nutzung, Ausgabe 2013 V1.00

Plan sectoriel des transports, partie infrastructure route
FO 3.4 - Lausanne Nord-Est



**Élargissement N1
Echangeur Villars-Sainte-Croix
- Cossonay**

**RBAU N9 Echangeur
Villars-Sainte-Croix
- Cossonay**

**Complément de réseau
N1 Contournement
de Morges,
cf. FO 3.3 Lausanne Ouest**

**Élargissement N1
Crissier Phase
2,
cf. FO 3.3 Lausanne Ouest**

**Jonction N9
Lausanne-Blécherette**

**Jonction N1 Ecublens,
cf. FO 3.3
Lausanne Ouest**

**Jonction N1 Chavannes,
cf. FO 3.3
Lausanne Ouest**

**RBAU N9 Lausanne
Vennes - Belmont**

**3e voie
Renens-Allaman**

**Jonction N1 Malley,
cf. FO 3.3
Lausanne Ouest**

**4e voie
Lausanne-Renens**

La jonction de la Blécherette dessert un territoire étendu et en fort accroissement, qui a conduit à une saturation de la jonction. Les développements prévus dans son bassin versant restent très élevés et conduiront à des problèmes de congestion qui détérioreront fortement les conditions de sécurité notamment sur le réseau autoroutier (N9). Le dédoublement des sorties et des entrées, réparties sur deux routes cantonales différentes, permettra de mieux répartir les charges de trafic en relation avec la ville de Lausanne, d'une part, et les communes plus au nord, d'autre part.

Le couloir est d'approche à l'agglomération lausannoise (N9, Lausanne-Vennes Belmont) est aujourd'hui très fortement sollicité. Les fortes charges de trafic sont rendues encore plus délicates par la présence de rampes et de tunnels. A l'horizon 2030, il atteindra un degré de saturation II. Dans le cadre du projet UPlaNS actuellement en cours de réalisation, un projet de réaffectation des bandes d'arrêts d'urgence est prévu pour résoudre les problèmes de congestion durant les heures de pointe. Un élargissement du tunnel de Belmont est nécessaire pour y construire des bandes d'arrêt d'urgence.

Démarche

L'élargissement à 2x3 voies du tronçon Villars-Sainte-Croix – Cossonay fait l'objet d'une étude préliminaire simplifiée. Elle répond au besoin exprimé dans le cadre du programme d'élimination des goulets d'étranglement, dans lequel ce tronçon figure dans le module 3.

Pour la jonction de la Blécherette, le projet général a été approuvé et le projet définitif est en cours d'établissement.

Le projet de RBAU N9 Lausanne-Vennes – Belmont est intégré au projet UPlaNS en cours de concrétisation et comprend les élargissements des tunnels de Belmont.

Les projets doivent être vérifiés quant au besoin de coordination avec les projets du plan sectoriel Infrastructure rail ainsi que coordonnés dans le cadre de la planification lorsque cela est conforme au but. Cela concerne les objets-SIS « 4e voie Lausanne-Renens » et « Aménagement du nœud de Lausanne ». Les projets doivent être développés en tenant compte de l'inventaire ISOS « Lausanne ».

Etat de la décision	
Élargissement N1 Echangeur Villars-Sainte-Croix Cossonay	Ouverte
Jonction N9 Lausanne-Blécherette	Arrêté
Réaffectation de bande d'arrêt d'urgence N9 Lausanne-Vennes – Belmont	A l'examen

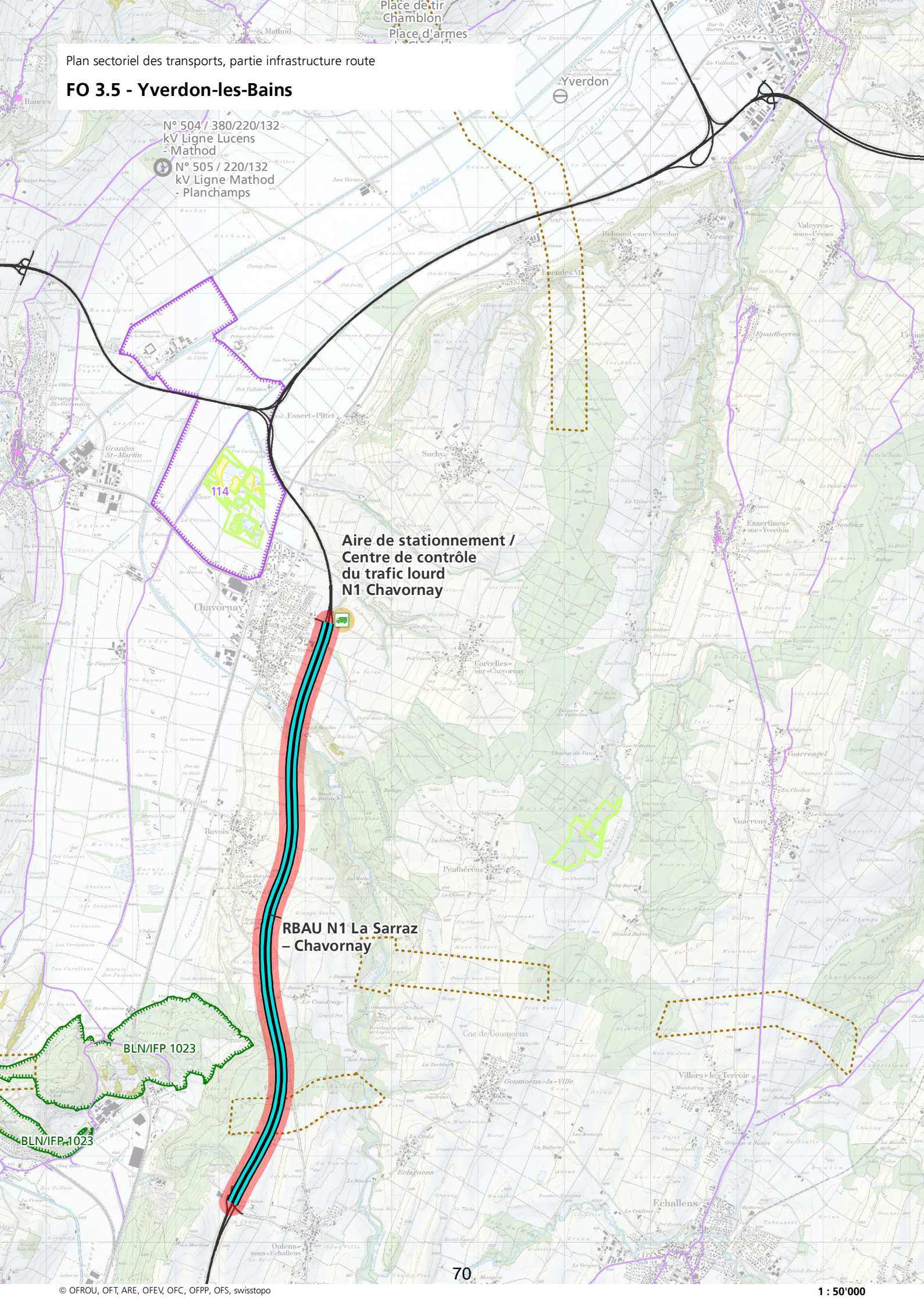
Etat de la coordination													
<p>Les projets structurants pour le plan sectoriel sont :</p> <p>Élargissement N1 Echangeur Villars-Sainte-Croix – Cossonay</p> <p>Jonction N9 Lausanne-Blécherette</p> <p>Réaffectation de bande d'arrêt d'urgence N9 Lausanne-Vennes – Belmont</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>CR</th> <th>CC</th> <th>IP</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td> </td> <td> </td> <td>© </td> </tr> <tr> <td>© </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td>© </td> <td> </td> <td> </td> </tr> </tbody> </table>	CR	CC	IP			©	©			©		
CR	CC	IP											
		©											
©													
©													
<p>Inscriptions dans d'autres documents de planification</p> <p>L'extension de la jonction de la Blécherette est inscrit au plan directeur cantonal comme « planification en cours » (mesure A22 Réseau routier).</p> <p>La RBAU N1 Echangeur Villars-Sainte-Croix – Cossonay est identifié comme donnée de base. L'étude préliminaire pour l'opportunité de la RBAU a été réalisée en 2014. Le projet de la RBAU N1 Villars-Sainte-Croix – Cossonay sera réalisée en 2018-2019.</p>	<p>Indications :</p> <p><i>Plan directeur du canton de Vaud, 4^{ème} adaptation</i></p>												

FO 3.5 Yverdon-les-Bains

<p>Informations générales</p> <ul style="list-style-type: none">• Canton : Vaud• Territoire d'action du Projet de territoire Suisse : Métropole Lémanique• Communes concernées : Oulens, Bavois, Chavornay, Essert-Pittet• Autorité compétente : OFROU• Services concernés : Services cantonaux et communaux• Autres partenaires : -	<p>Renvois :</p> <p><i>Chap. 4.5/4.7</i> <i>Chap. 5.2</i> <i>FO 3.4</i></p> <p>Bases :</p> <p><i>Verkehrsmanagement Schweiz, Schwerverkehrsmanagement – Langfristiges Warteraumkonzept, Ausgabe 2012 V1.00</i></p> <p><i>Verkehrsmanagement Schweiz, Konzept Pannestreifenum-nutzung, Ausgabe 2013 V1.00</i></p>
<p>Projets</p> <p>Aire de stationnement / Centre de contrôle du trafic lourd N1 Chavornay</p> <p>Réaffectation de la bande d'arrêt d'urgence N1 La Sarraz – Chavornay (chaussée direction Lausanne uniquement) : réaffectation de la bande d'urgence en montée sur une longueur de 4 km, avec une exploitation permanente.</p>	
<p>Fonction et justification</p> <p>Dans le cadre de la gestion du trafic en Suisse (VM-CH), l'OFROU a élaboré en 2011 le « concept d'exploitation et de conception des aires de stationnement et des aires d'attente » pour le trafic de poids lourds et prévoit la réalisation d'une aire de stationnement ainsi qu'un centre de contrôle du trafic lourd (CCTL) à la jonction de Chavornay. Une aire comprise entre 20 et 50 places pour les poids lourds est prévue.</p> <p>Par ailleurs, la rampe du tronçon La Sarraz – Chavornay (sens montant), est aujourd'hui proche de la saturation aux heures de pointe, en raison de la conjugaison de la rampe (+3,2%) et du nombre important de poids lourds (200 PL/h/sens). Hors des heures de pointes, le fort trafic de poids lourds pose des problèmes de sécurité et de fluidité en raison du différentiel de vitesses. La réaffectation de la bande d'arrêt d'urgence permet de remédier à ces problèmes de capacité et de sécurité.</p>	
<p>Démarche</p> <p>Le projet d'aire de stationnement est en cours de planification par la filiale d'Estavayer-le-Lac. Le projet engendrerait la suppression d'une quantité importante de surface d'assolement (SDA). Tant qu'une solution coordonnée avec le canton de Vaud pour la compensation des SDA n'a pas été trouvée, le projet est suspendu.</p>	

FO 3.5 - Yverdon-les-Bains

N° 504 / 380/220/132
kV Ligne Lucens
- Method
N° 505 / 220/132
kV Ligne Method
- Planchamps



Aire de stationnement /
Centre de contrôle
du trafic lourd
N1 Chavornay

RBAU N1 La Sarraz
- Chavornay

BLN/IFP 1023

BLN/IFP 1023

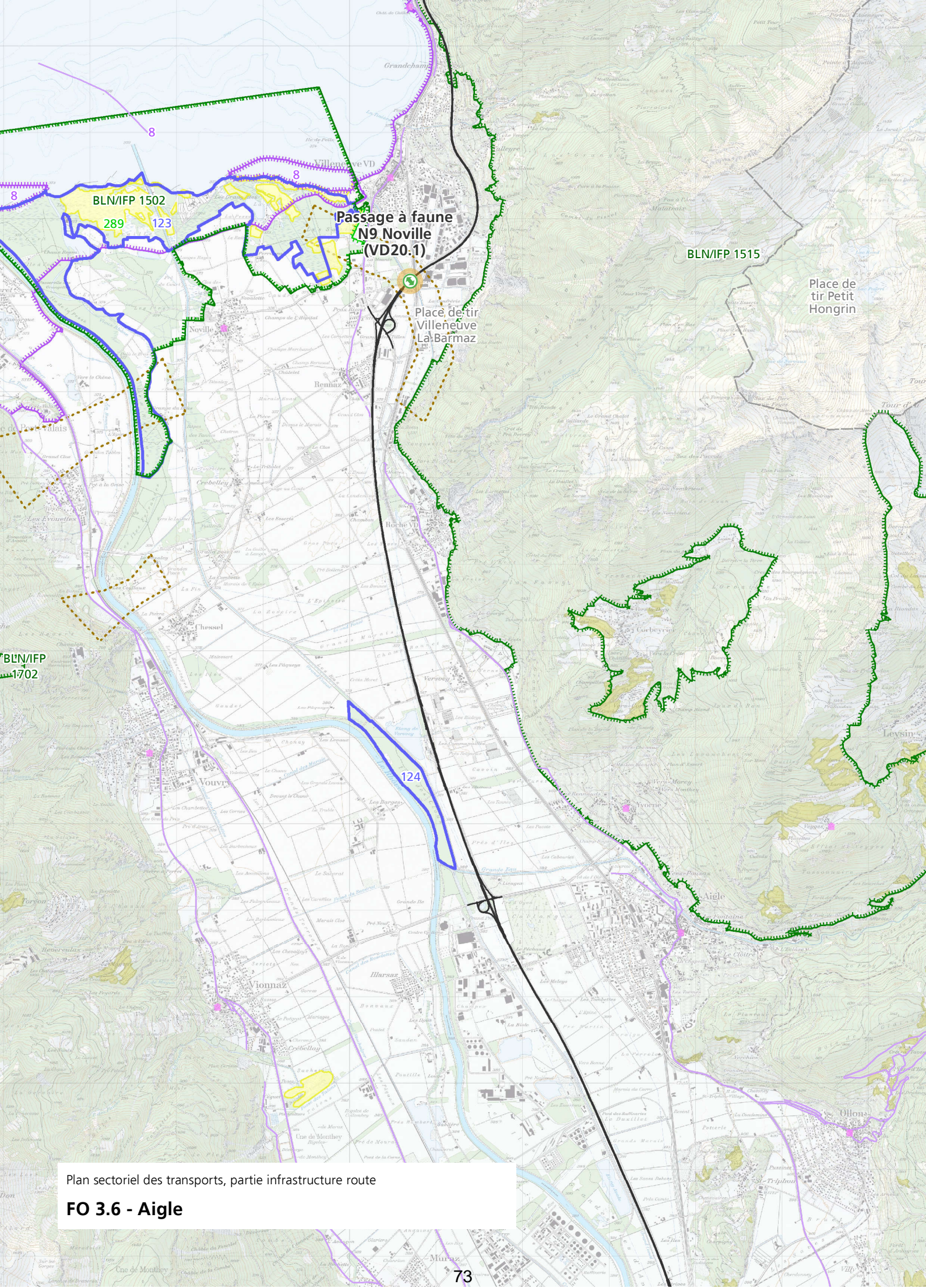
L'étude préliminaire pour l'opportunité de la RBAU N1 La Sarraz – Chavornay (sens montant) a été réalisé en 2014. Ce projet se poursuit actuellement au stade du projet définitif.

Les projets doivent être vérifiés quant au besoin de coordination avec les projets du plan sectoriel Infrastructure rail ainsi que coordonnés dans le cadre de la planification lorsque cela est conforme au but. Cela concerne l'objets-SIS « Aménagement du nœud d'Yverdon ».

Etat de la décision	
Aire de stationnement / Centre de contrôle du trafic lourd N1 Chavornay	A l'examen
Réaffectation de la bande d'arrêt d'urgence N1 La Sarraz – Chavornay	A l'examen
Etat de la coordination	
Les projets structurants pour le plan sectoriel sont :	CR CC IP
Aire de stationnement / Centre de contrôle du trafic lourd N1 Chavornay	◆
Réaffectation de la bande d'arrêt d'urgence N1 La Sarraz – Chavornay	◆
Inscriptions dans d'autres documents de planification	
-	

FO 3.6 Aigle

<p>Informations générales</p> <ul style="list-style-type: none"> • Canton : Vaud • Territoire d'action du Projet de territoire Suisse : Métropole Lémanique • Communes concernées : Noville, Rennaz, Villeneuve • Autorité compétente : OFROU • Services concernés : Services cantonaux et communaux • Autres partenaires : - 	<p>Renvois :</p> <p>Chap. 4.11 Chap. 5.2</p> <p>Bases :</p> <p>Nationalstrassen, Teilprogramm Sanierung der Wildtierkorridore, ASTRA, Zwischenstand Juni 2017</p>						
<p>Projets</p> <p>Passage à faune N9 Noville (VD20.1) : construction d'un passage à faune souterrain.</p>							
<p>Fonction et justification</p> <p>Les voies de communication comme la N9 rendent les corridors faunistiques d'importance suprarégionale sur le territoire national difficilement utilisables ou les interrompent. La réalisation de passages à faune permet de reconstituer le réseau de corridors pour les animaux terrestres fortement perturbés par la présence de l'autoroute.</p>							
<p>Démarche</p> <p>Les études n'ont pas encore débuté. La réalisation aura lieu dans le cadre de la planification de l'entretien.</p>							
<p>Etat de la décision</p> <p>Passage à faune N9 Noville (VD20.1)</p>	<p>A l'examen</p>						
<p>Etat de la coordination</p> <p>Le projet structurant pour le plan sectoriel est :</p> <p>Passage à faune N9 Noville (VD20.1)</p>	<table border="1"> <tr> <td>CR</td> <td>CC</td> <td>IP</td> </tr> <tr> <td></td> <td>◆</td> <td></td> </tr> </table>	CR	CC	IP		◆	
CR	CC	IP					
	◆						
<p>Inscriptions dans d'autres documents de planification</p> <p>-</p>							



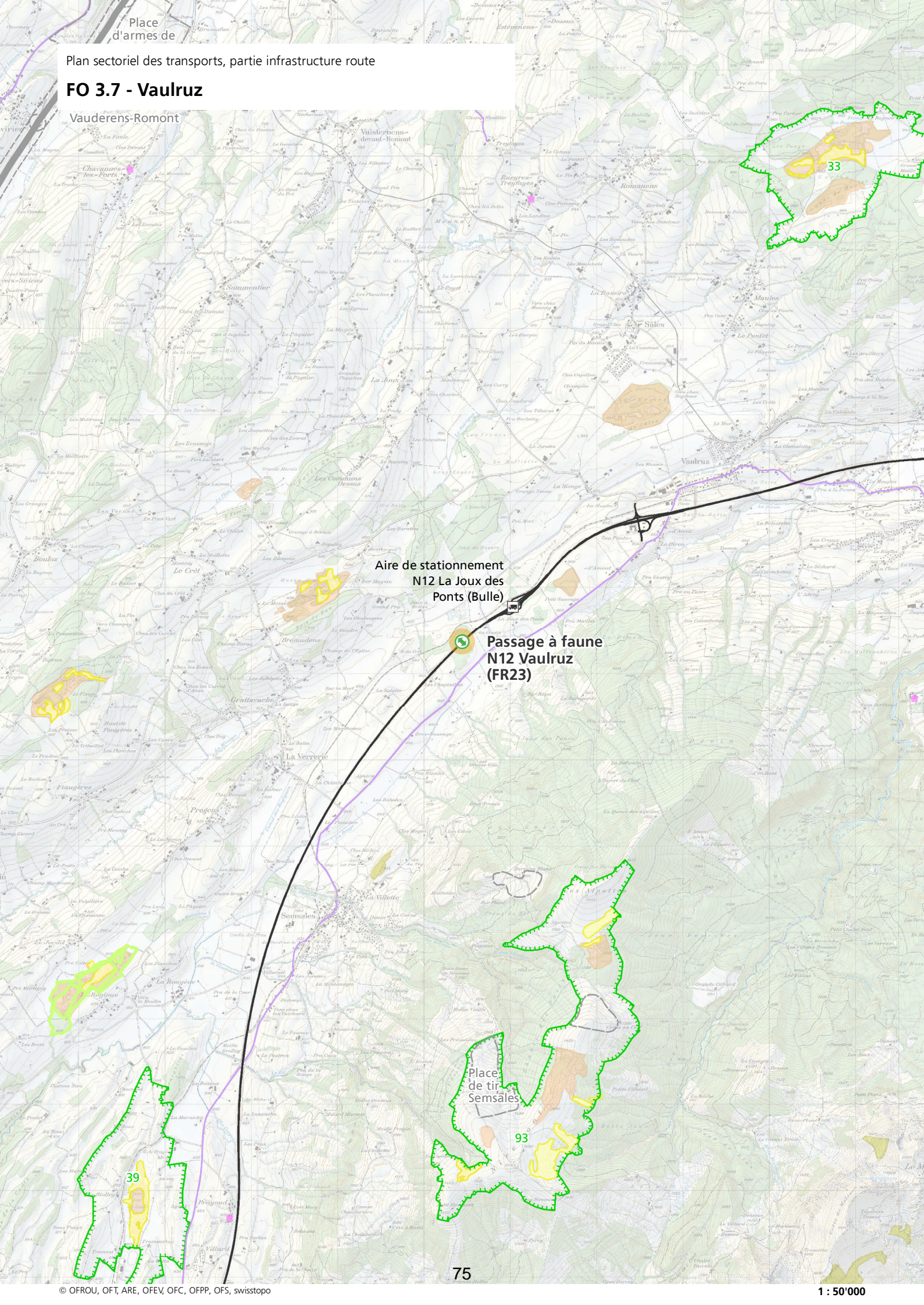
Plan sectoriel des transports, partie infrastructure route
FO 3.6 - Aigle

FO 3.7 Vulruz

<p>Informations générales</p> <ul style="list-style-type: none"> • Canton : Fribourg • Territoire d'action du Projet de territoire Suisse : Métropole Lémanique • Communes concernées : Semsales, La Verrerie, Sâles, Vulruz • Autorité compétente : OFROU • Services concernés : Services cantonaux et communaux • Autres partenaires : - 	<p>Renvois :</p> <p>Chap. 4.11 Chap. 5.2</p> <p>Bases :</p> <p>Plan d'action, Stratégie Biodiversité Suisse, septembre 2017</p>						
<p>Projets</p> <p>Passage à faune N12 Vulruz (FR23) : construction d'un passage à faune.</p>							
<p>Fonction et justification</p> <p>Les voies de communication comme la N12 rendent les corridors faunistiques d'importance suprarégionale sur le territoire national difficilement utilisables ou les interrompent. La réalisation de passages à faune permet de reconstituer le réseau de corridors pour les animaux terrestres fortement perturbés par la présence de l'autoroute.</p>							
<p>Démarche</p> <p>Les études n'ont pas encore débuté.</p>							
<p>Etat de la décision</p> <p>Passage à faune N12 Vulruz (FR23)</p>	<p>A l'examen</p>						
<p>Etat de la coordination</p> <p>Le projet structurant pour le plan sectoriel est :</p> <p>Passage à faune N12 Vulruz (FR23)</p>	<table border="1"> <tr> <td>CR</td> <td>CC</td> <td>IP</td> </tr> <tr> <td></td> <td>◆</td> <td></td> </tr> </table>	CR	CC	IP		◆	
CR	CC	IP					
	◆						
<p>Inscriptions dans d'autres documents de planification</p> <p>Le corridor faunistique concernant le passage à faune N12 Vulruz (FR23) figure dans le plan directeur cantonal fribourgeois.</p> <p>L'aire de stationnement N12 La Joux des Ponts (Bulle) est identifiée comme donnée de base.</p>							

FO 3.7 - Vaulruz

Vauderens-Romont



Aire de stationnement
N12 La Joux des
Ponts (Bulle)

Passage à faune
N12 Vaulruz
(FR23)